

# commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 1 de l'ordre du jour**

**CX/FH 08/40/1**  
**Juillet 2008**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES** **COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

**Quarantième session**  
Hôtel Marriot, Guatemala City (Guatemala)

**du lundi 1er décembre à 9 h 30 au vendredi 5 décembre 2008**

*Le Groupe de travail ad hoc sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH se réunira à l'hôtel susmentionné, le dimanche 30 novembre 2008, à 9 h 30*

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FH 08/40/1
2.	Questions soumises au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex	<a href="#">CX/FH 08/40/2</a>
3.	Questions découlant de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales:	
	a) Rapport intérimaire sur les consultations mixtes d'experts FAO/OMS chargés de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et des questions connexes	<a href="#">CX/FH 08/40/3</a>
	b) Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	<a href="#">CX/FH 08/40/3-Add.1</a>
4.	Critères microbiologiques pour les préparations de suivi en poudre et les préparations pour enfants en bas âge données à des fins médicales spéciales (Appendice au Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge) à l'étape 4	<a href="#">CX/FH 08/40/4</a>

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)  
Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

- |     |   |  |
|-----|---|--|
|     | - Observations à l'étape 3  | CX/FH 08/40/4-Add.1  |
| 5.  | Avant-projet de critères microbiologiques relatifs à la présence de <i>Listeria monocytogenes</i> dans les aliments prêts à consommer à l'étape 4                 | <a href="#">CX/FH 08/40/5</a>  |
|     | - Observations à l'étape 3  | <a href="#">CX/FH 08/40/5-Add.1</a>                                  |
| 6.  | Avant-projet de directives pour la maîtrise de <i>Campylobacter</i> et de <i>Salmonella</i> spp. dans la chair de poulet à l'étape 4                              | <a href="#">CX/FH 08/40/6</a>  |
|     | - Observations à l'étape 3  | <a href="#">CX/FH 08/40/6-Add.1</a>                                  |
| 7.  | Avant-projet d'Annexe sur les légumes feuilles, y compris les herbes feuilles, au Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais à l'étape 4 | <a href="#">CX/FH 08/40/7</a>  |
|     | - Observations à l'étape 3  | <a href="#">CX/FH 08/40/7-Add.1</a>                                  |
| 8.  | Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour <i>Vibrio</i> spp. dans les fruits de mer à l'étape 4   | <a href="#">CX/FH 08/40/8</a><br><a href="#">CX/FH 08/40/8-Add.1</a> |
| 9.  | Autres questions et travaux futurs:   |  |
|     | (a) Examen du rapport du Groupe de travail <i>Ad Hoc</i> sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH  | <a href="#">CX/FH 08/40/9</a><br>CRD 1                               |
| 10. | Date et lieu de la prochaine session  |  |
| 11. | Adoption du rapport   |  |

#### NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

**Ouverture de la session:** La session sera ouverte par le Gouvernement hôte.

**Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour** (Doc. CX/FH 08/40/1). Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comité du Codex** (Doc. CX/FH 08/40/2). Le document a été établi à partir des informations compilées par le Secrétariat du Codex. Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou par d'autres Comités du Codex et, le cas échéant, à y donner suite.

**Point 3 de l'ordre du jour. Questions découlant des travaux de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales:**

- (a) **Rapport intérimaire sur les consultations mixtes d'experts FAO/OMS chargés de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et de questions connexes** (Doc. CX/FH 08/40/3). Le document, rédigé conjointement par la FAO et l'OMS, dresse le bilan des activités d'évaluation des risques microbiologiques menées l'an dernier pour appuyer les activités du Comité;
- (b) **Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)** (Doc. CX/FH 08/40/3-Add.1). Pour donner suite aux décisions prises par la Commission à sa vingt-huitième session, l'OIE présentera des informations sur ses activités intéressant les travaux du Comité.

**Point 4 de l'ordre du jour. Critères microbiologiques pour les préparations de suivi en poudre et les préparations pour enfants en bas âge données à des fins médicales spéciales (Annexe au Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge) à l'étape 4** (Doc. CX/FH 08/40/4). À sa dernière session, le Comité était

convenu de renvoyer l'Annexe II pour remaniement par un groupe de travail électronique dirigé par le Canada et distribution pour observations à l'étape 3. Les observations sont présentées dans le document CX/FH 08/40/4-Add.1.

**Point 5 de l'ordre du jour. Avant-projet de critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 4** (Doc. CX/FH 08/40/5). Le Comité est convenu de renvoyer l'Annexe sur les avant-projets de critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 2 pour remaniement par le Groupe de travail dirigé par l'Allemagne. Les observations sont présentées dans le document CX/FH 08/40/5-Add.1.

**Point 6 de l'ordre du jour. Avant-projet de directives relatives à la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans la chair de poulet à l'étape 4** (Doc. CX/FH 08/40/6). À sa dernière session, le Comité avait accepté la structure et l'approche proposées pour ces directives et avait demandé au Groupe de travail dirigé par la Nouvelle-Zélande et la Suède de rédiger le texte qui sera distribué à l'étape 3. Les observations à l'étape 3 sont résumées dans le document CX/FH 08/40/6-Add.1.

**Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet d'Annexe sur les légumes feuilles, y compris les herbes feuilles, au Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais à l'étape 4** (Doc. CX/FH 08/40/7). À sa dernière session, Le Comité était convenu qu'un groupe de travail électronique dirigé par la délégation des États-Unis d'Amérique rédigerait cette Annexe pour distribution à l'étape 3<sup>1</sup>. Les observations à l'étape 3 sont présentées dans le document CX/FH 08/40/7-Add.1.

**Point 8 de l'ordre du jour. Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour *Vibrio* spp. dans les fruits de mer à l'étape 4** (Doc. CX/FH 08/40/8). À sa dernière session, le Comité était convenu de constituer un groupe de travail physique dirigé par le Japon qui serait chargé de rédiger l'avant-projet de Code pour distribution à l'étape 3. Les observations à l'étape 3 sont présentées dans le document CX/FH 08/40/8-Add.1.

**Point 9 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs.** Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer le lancement de nouveaux travaux à condition qu'ils soient conformes au Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius et approuvés par la Commission ou son Comité exécutif.

- (a) **Examen du rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH.** Le Comité serait invité à examiner le rapport du Groupe de travail *ad hoc* (CRD 1) et les observations reçues en réponse au document CX/FH 08/40/9, qui regrouperait les propositions de nouveaux travaux soumises par les pays membres en réponse à la Lettre circulaire CL 2008/1-FH. Le document CX/FH 08/40/9 doit être rédigé par la France.

**Point 10 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session.** Le Comité sera informé des dates et du lieu probables de sa prochaine session.

**Point 11 de l'ordre du jour. Adoption du rapport.** Conformément à l'Article X du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa quarantième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.

---

<sup>1</sup> Sous réserve de l'approbation de la Commission à sa trente et unième session.